

# Les politiques familiales, un levier de revitalisation territoriale

À l'occasion des élections municipales de 2026, l'ADMR, premier réseau associatif de services à la personne en France, a publié en février un plaidoyer à destination des futurs maires de territoires ruraux. Dans celui-ci, elle adresse un message sans équivoque : pour enrayer la dévitalisation d'un territoire, il faut placer les familles au cœur de l'action municipale.

**D**ans un contexte de baisse de la natalité, d'éloignement des services et d'inégalités territoriales persistantes, l'association estime que la capacité d'un territoire à proposer des solutions de garde, d'accompagnement et de loisirs conditionne son attractivité, sa cohésion et son avenir économique.

Fondée en 1945, l'ADMR anime un maillage de 2 660 associations locales. Crèches et micro-crèches, Relais Petite Enfance, accueils de loisirs, lieux de soutien à la parentalité : l'éventail de services qu'elle porte, souvent en milieu rural, constitue un filet de sécurité et un vecteur d'installation pour les jeunes ménages. Là où ces services manquent, les projets de vie reculent, les trajets s'allongent et les communes peinent à retenir leurs habitants.

### Natalité en baisse, équilibre local menacé

La baisse de la natalité observée ces dernières années renforce l'urgence d'agir. Entre 2022 et 2023, les naissances ont diminué de 6,6 % en France, avec un recul encore plus marqué en zones rurales. Pour l'ADMR, cette tendance menace directement l'avenir des services publics et des équipements de base : fermetures de classes, fragilisation des écoles, désertification des communes. L'association rappelle que la présence de jeunes familles conditionne en grande partie la dynamique éco-

nomique et sociale des communes.

Face à cette situation, elle souligne le rôle clé que peuvent jouer les élus locaux. « En facilitant le quotidien des familles et en soutenant la parentalité sur leurs territoires, elles participent concrètement à l'avenir démographique et au dynamisme de leurs territoires. », insiste le réseau. Pour de nombreux ménages, la disponibilité d'une solution d'accueil ou d'un service de proximité pèse lourd dans les choix de résidence.

### Accès aux services : sortir des « déserts de services familiaux »

Malgré des améliorations ponctuelles, un quart des communes ne disposent d'aucune solution d'accueil pour les moins de trois ans. En milieu rural, les assistantes maternelles demeurent le premier mode de garde, mais leurs départs à la retraite se multiplient ; l'offre collective reste trop souvent distante ou insuffisante. Résultat : des familles contraintes à des dizaines de kilomètres de déplacements, ou à renoncer à des heures de garde, avec un impact direct sur l'emploi et la qualité de vie. Mettre fin à ces « déserts de services familiaux » suppose de garantir une présence minimale de services petite enfance et parentalité dans chaque bassin de vie, en privilégiant la proximité et la souplesse d'organisation.

L'ADMR recommande d'adapter les modèles aux réalités locales : crèches modulaires ou itinérantes, crèches familiales pour lutter contre l'isolement des assistantes

maternelles, garde à domicile lorsque les horaires sont atypiques, et mutualisations intercommunales pour sécuriser les moyens humains et financiers. L'objectif n'est pas d'uniformiser, mais d'apporter des réponses précises et soutenables à l'échelle de chaque territoire.

## Préserver le modèle associatif face aux logiques lucratives

L'association alerte aussi sur l'essor du secteur privé marchand, notamment dans les micro-crèches financées via le dispositif PAJE, dont le coût peut être lourd pour les familles et déséquilibrer économiquement les structures non lucratives. À l'inverse, les structures financées en Prestation de service unique (PSU) sont, selon l'ADMR, plus équitables et plus adaptées aux territoires ruraux, car elles garantissent un reste à charge maîtrisé pour les parents et une stabilité pour les gestionnaires.

L'ADMR appelle donc les collectivités à prioriser le modèle associatif, qu'elle considère comme un gage de qualité, d'accessibilité et d'ancrage local, et à sécuriser le financement des structures existantes pour éviter les fermetures et ruptures de service et garantir que l'intérêt de l'enfant prime sur la seule logique de rentabilité.

## Relais Petite Enfance : pivot d'un service public de proximité

Les Relais Petite Enfance (RPE) sont identifiés comme un élément essentiel du service public local. Ils accompagnent les parents dans leurs choix de modes de garde et soutiennent les assistants maternels, tout en jouant un rôle d'observatoire des besoins. Pourtant, leurs financements restent souvent instables. L'ADMR plaide pour une reconnaissance politique plus forte des RPE, un soutien financier durable et une gouvernance lisible, idéalement mutualisée entre communes pour éviter les disparités.

## Soutenir l'accueil de loisirs et les lieux de soutien à la parentalité

L'accueil de loisirs, qui participe à la continuité éducative et à la mixité sociale, demeure inégal sur le territoire. L'ADMR appelle à une meilleure couverture, à une inclusion renforcée des enfants en situation de handicap et à une stabilité budgétaire permettant d'assurer une qualité constante.

Les lieux de soutien à la parentalité – LAEP, maisons de la parentalité, espaces ressources – constituent un autre volet essentiel. Beaucoup d'entre eux se trouvent fragilisés par des financements ponctuels. L'ADMR préconise un engagement municipal ferme :

intégration à la politique familiale locale, pérennisation des budgets, mise à disposition de locaux adaptés et visibilité accrue auprès des familles.

## Ressources humaines : l'autre nerf de la guerre

Au-delà de la volonté politique et des modèles de financement, la réussite dépend des équipes. Le secteur de la petite enfance et de l'animation peine à recruter et à fidéliser : salaires revalorisés mais budgets contraints, exigences réglementaires croissantes. Les communes ont ici un rôle déterminant : accompagner les gestionnaires pour piloter les surcoûts, soutenir l'attractivité des métiers et garantir la continuité de service. Sans personnels qualifiés et stabilisés, il n'y a ni qualité d'accueil, ni projet éducatif solide.

## Un appel aux futurs maires : investir maintenant pour l'avenir

À travers son plaidoyer, l'ADMR rappelle que les politiques familiales sont un investissement stratégique, capable de renforcer l'attractivité, la cohésion sociale et la dynamique locale. Crèches, RPE, accueils de loisirs et lieux de parentalité ne sont pas de simples services : ils constituent les fondations d'un territoire vivant.

L'association se dit prête à accompagner les collectivités dans la mise en place de solutions durables et adaptées aux réalités locales. Et de conclure : « Parce que l'avenir de nos communes et intercommunalités se construit dès aujourd'hui, auprès des familles qui y vivent, agissons maintenant pour garantir un territoire vivant, inclusif et attractif pour les générations à venir. » ■



Caiaimage/Robert Daly/iStock